



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

---  
☎ 03.20.30.56.85

Commune de SANTES

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La société PORTS DE LILLE dont le siège social est situé à LILLE (59014) place Leroux de Fauquemont a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage, à SANTES 9ème rue, comprenant les activités principales suivantes soumises à enregistrement au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**1510-2** : Stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts

**1530-2** : Dépôt de Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés

**1532-2** : Stockage de Bois ou matériaux combustibles analogues

**2662-2** : Stockage de Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)

**2663-1-b et 2663-2-b** : Stockage de Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie de **SANTES du 6 septembre 2017 au 4 octobre 2017 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de SANTES, HALLENNES LEZ HAUBOURDIN, HAUBOURDIN et EMMERIN.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.